

Bilan de la stratégie de création d'aires protégées 2010/2020 et proposition pour la Stratégie en faveur des Aires Protégées



Comité Régional de la Biodiversité

4 février 2020



Les aires protégées en France

Plusieurs outils sont utilisés pour la protection des espaces naturels, de nature variées, permettant d'adapter l'outil aux enjeux de biodiversité et aux usages en présence.



Réglementaire

- Cœurs de parcs nationaux
- Réserves naturelles
- Réserves biologiques
- Arrêtés de protection
- Réserves de chasse et de faune sauvage
- Sites classés



Foncière

- Conservatoire du littoral
- Conservatoire des espaces naturels
- Espaces naturels sensibles



Contractuelle

- Aire d'adhésion de parcs nationaux
- Parcs naturels régionaux
- Parcs naturels marins

Rappel sur la SCAP et bilan

2009-2019 : Stratégie de création d'aires protégées (SCAP I)

Objectif quantitatif : 2 % du territoire métropolitain sous protection forte d'ici 2019, soit cœur de PN, APPB/G, RNN, RNR, RB

2019 : Bilan de la SCAP réalisé par le Museum national d'histoire naturelle au niveau national, bilan régional réalisé par la DREAL

Bilan national :

Les aires protégées couvrent :

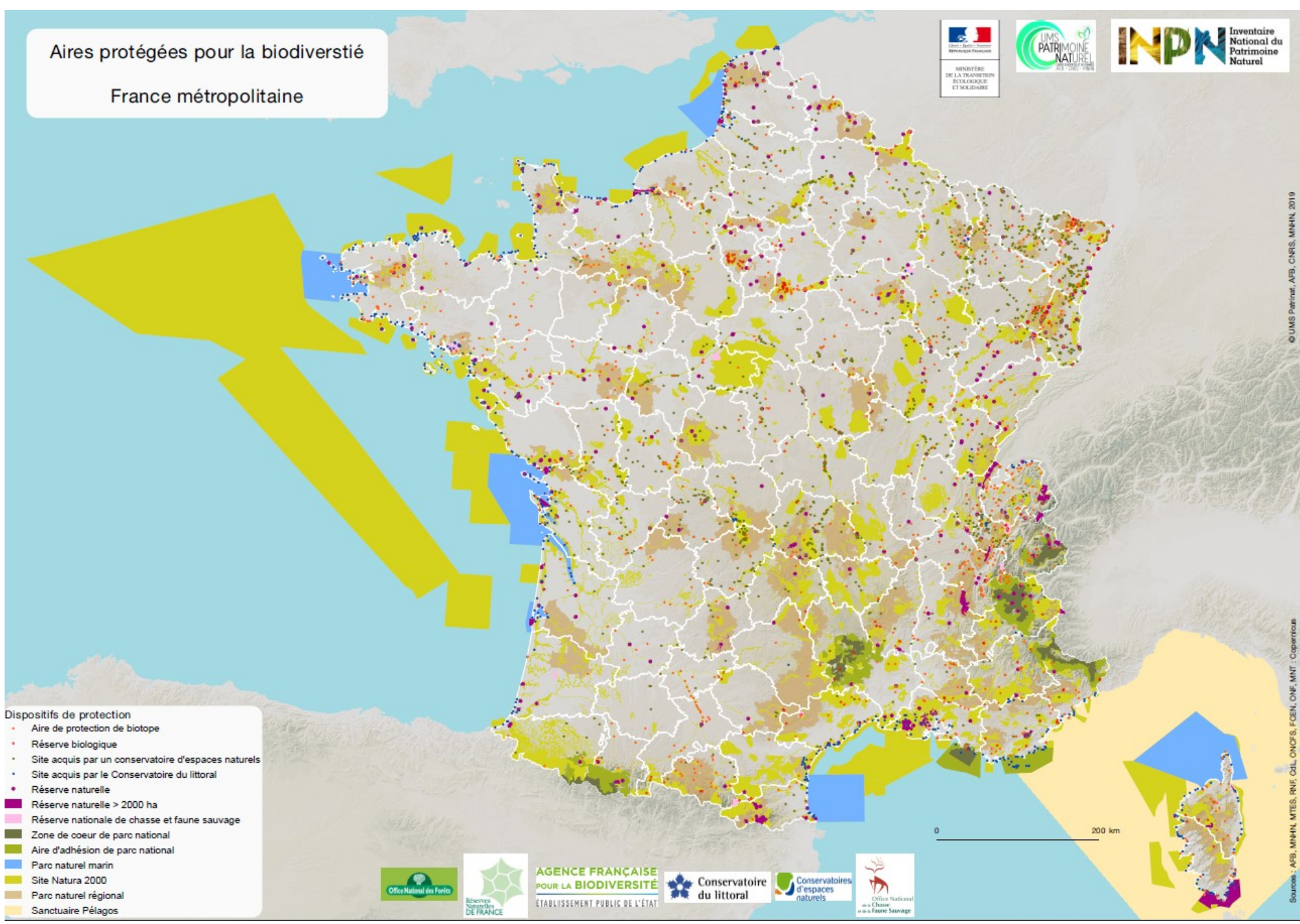
- 29,4 % de la surface terrestre (25,7 % en métropole et 51,8 % en outremer)
- **23,5 % de la mer** (45,15 % en métropole et 22,75 % en outremer)
- 23,9 % de la surface totale (terre + mer) (33.6% en métropole et 23% en outremer).

Les protections fortes couvrent (par rapport à la surface nationale)

- 5,57 % de la surface terrestre (**1,51 % en métropole** et 29,5 % en outremer)
- 1,52 % de la mer (0,05 % en métropole et 1,58 % en outremer)
- 1,76 % de la surface totale (terre + mer)

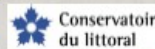
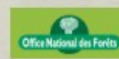
Aires protégées pour la biodiversité

France métropolitaine



Dispositifs de protection

- Aire de protection de biotope
- Réserve biologique
- Site acquis par un conservatoire d'espaces naturels
- Site acquis par le Conservatoire du littoral
- Réserve naturelle
- Réserve naturelle > 2000 ha
- Réserve nationale de chasse et faune sauvage
- Zone de coeur de parc national
- Aire d'adhésion de parc national
- Parc naturel marin
- Site Natura 2000
- Parc naturel régional
- Sanctuaire Pélagos



0 200 km



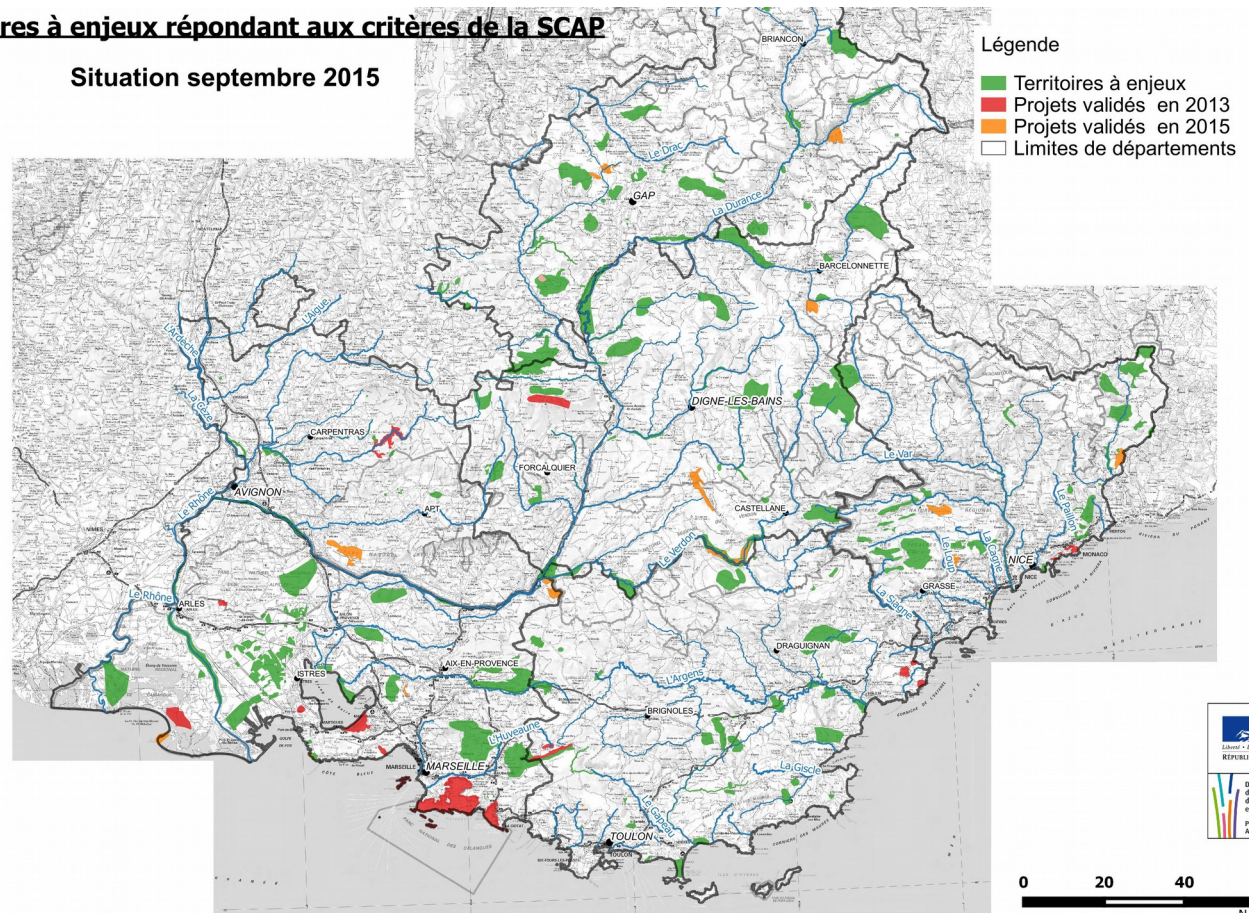
Bilan de la SCAP

Au niveau régional :

- 230 « territoires à enjeux » avaient été identifiés en 2010/2011 sur la base d'une liste d'espèces et d'habitats naturels identifiés au niveau national et adapté au niveau régional + sites géologiques
- 29 « projets potentiellement éligibles » ont été remontés, en 2 phases (2012 et 2015)

Territoires à enjeux répondant aux critères de la SCAP

Situation septembre 2015



Bilan de la SCAP

- En 2019 : 19 PPE concrétisés, soit plus de 16500 ha dont :
 - **8500 ha en cœur de PN Calanques**
 - **6000 ha de réserve biologique** (Assan et Revuaire 05, Tête d'Alpes et Cheiron 06, Tellière Paluel 04, La Castellane 13, Mare de Catchéou 83, Petit Luberon 84)
 - 2000 ha d'APPB (Gorges du Verdon 04/83, Beauduc 13, Falaises de la Riviera 06, etc)
 - 176 ha en RNR (Marais de l'Ilon 13)
- Les autres projets sont en cours (la RNR étang du Pourra en 2020, 4 RB d'ici 2022), d'autres en attente (RNR, APPB sur PNR Ventoux)
- Au final : 6,64 % du territoire terrestre régional est couvert par une protection forte fin 2019.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avancement SCAP 2010-2010

- Protection réalisée
- Protection projetée
- Autre protection existante (foncier, SC)
- Autres sites SCAP



Vers une nouvelle stratégie nationale en faveur des aires protégées

- 2020 : 2 RDV internationaux majeurs (congrès mondial de la nature et 15^{ème} COP de la CDB) en matière de biodiversité
- Objectifs fixés par le Président de la république à l'issue de la publication du rapport de l'IPBES sur l'état de la biodiversité en mai 2019 : *d'ici 2022, les aires marines et terrestres protégées devront couvrir 30% du territoire dont un tiers d'aires protégées sous protection forte d'ici 2022 (soit 10% du territoire). Forte ambition.*
- Le ministère en charge de l'environnement travaille sur une nouvelle stratégie qui sera présentée en juin 2020 lors du congrès mondial UICN.
- Il s'agira d'une stratégie unique terre et mer, métropole et outre-mer, multi-enjeux, qui prendra en compte les enjeux suivants :
 - Le renforcement de la protection,
 - l'efficacité de la gestion,
 - La prise en compte d'usages durables,
 - Des aires protégées intégrées aux territoires,
 - Un réseau d'aires protégées mobilisateur.

Vers une nouvelle stratégie nationale en faveur des aires protégées

- Automne dernier : courrier de la ministre aux Préfets et Présidents de région sur la nouvelle « stratégie en faveur des aires protégées » (SAP) demandant de réaliser une analyse des différents bilans et des actions à mener pour renforcer le réseau d'aires protégées, en associant les acteurs
- En région, sur la base du projet de bilan élaboré par la DREAL, plusieurs étapes (accélérées) de concertation :
 - Novembre 2019 : réunion du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels (RREN) sur le bilan et les perspectives de la stratégie,
 - Décembre 2019 : Diffusion du bilan aux membres du RREN/ aux services et EP de l'Etat/ à la Région pour retours
 - Janvier 2020 : 2^{ème} version du bilan, présentés en CSRPN
 - Février 2020 : 3^{ème} version du bilan présentés en CRB.
 - Les éléments sur le milieu marin sont travaillés par l'OFB en lien avec la DIRM et les DREAL.

Propositions régionales pour la future stratégie

- Bilan MNHN national, décliné en régions :
 - 6,64 % du territoire régional en protection forte (1^{ère} région de métropole)
 - Les milieux humides et les milieux ouverts sont moins bien représentés dans le réseau actuel
 - Des secteurs ressortent (analyse nationale) : Camargue/Crau, confluence Durance/Verdon et Guillestrois
- Des analyses sont encore en cours.

Plusieurs axes sont proposés dans la note régionale :

Repartir des analyses réalisées en 2011, actualisées et complétées

- 1 - Vers une meilleure protection des zones humides

avec la possibilité de se baser sur l'atlas des zones humides (même si incomplets/ petites ZH), 70 sites de la SCAP I intègrent des ZH, et 9 d'entre eux sont déjà protégés par des outils contraignants (sites classés, foncier)

Propositions régionales pour la future stratégie

- 2- Maillage territorial à compléter

Possibilité de se baser sur le réseau de ZNIEFF I en cours de mise à jour, sur les résultats de la réflexion sur la stratégie foncière (travaux CEN/CBN) qui met en évidence des territoires à enjeux (10 % des mailles régionales les plus riches)

Concernant le patrimoine géologique : se baser sur l'inventaire en cours

- 3 – Assurer la synergie avec les autres politiques publiques dont :

- Le plan biodiversité et les extensions de RNN en cours
- La mise en place de l'outil APHN
- Le contenu des plans d'actions en faveur des espèces
- Le contenu des documents d'objectifs des sites N2000
- La prise en compte des continuités écologiques et de la fonctionnalité des espaces
- La prise en considération des autres outils de protection forte, dont les sites classés et la maîtrise du foncier

Propositions régionales pour la future stratégie

- 4- Des modalités d'extension et de gestion du réseau à mener dans la durée
 - Question des financements du réseau
 - Adhésion des citoyens et valorisation des aires protégées/ sensibilisation et éducation à l'environnement
 - Cohérence avec les autres politiques, y compris d'aménagement du territoire
 - *Concertation locale lors de la déclinaison de la future SAP en région (territoriale ou par type de milieux)*
 - *Maintenir une information régulière des acteurs sur la mise en œuvre de la SAP*
- **Objectifs du réseau :**
 - assurer la représentativité du réseau, pour PACA avoir une ambition importante compte tenu des forts enjeux de biodiversité en présence,
 - avoir un réseau cohérent avec les diverses politiques publiques,
 - question de la bonne gestion des espaces protégés (choix de l'outil au cas par cas, financements, etc).

Vers une stratégie coordonnée régionale d'acquisition et de préservation en faveur du patrimoine naturel en PACA

Des réflexions menées en région depuis 2015, dans la suite de l'élaboration du SRCE (Schéma régional de cohérence écologique), de la première SCAP, de la Stratégie régionale biodiversité (SRB)

Constats :

La biodiversité régionale est très riche, mais subit forte pression d'aménagements (augmentation de la population, artificialisation). Les moyens humains et économiques pour la préservation du patrimoine naturel sont limités.

Besoin de prioriser et mieux coordonner les actions de préservation

Mode de travail

Réflexion méthodologique, puis appliquée, menée par le Conservatoire des Espaces naturels de PACA et les Conservatoires botaniques nationaux

Pilotage DREAL, en lien avec Conseil régional, OFB, CEREMA et SAFER.

Questions :

Comment définir les territoires prioritaires en terme de conservation?

Rôle et besoin de l'outil foncier dans une stratégie de conservation régionale ?



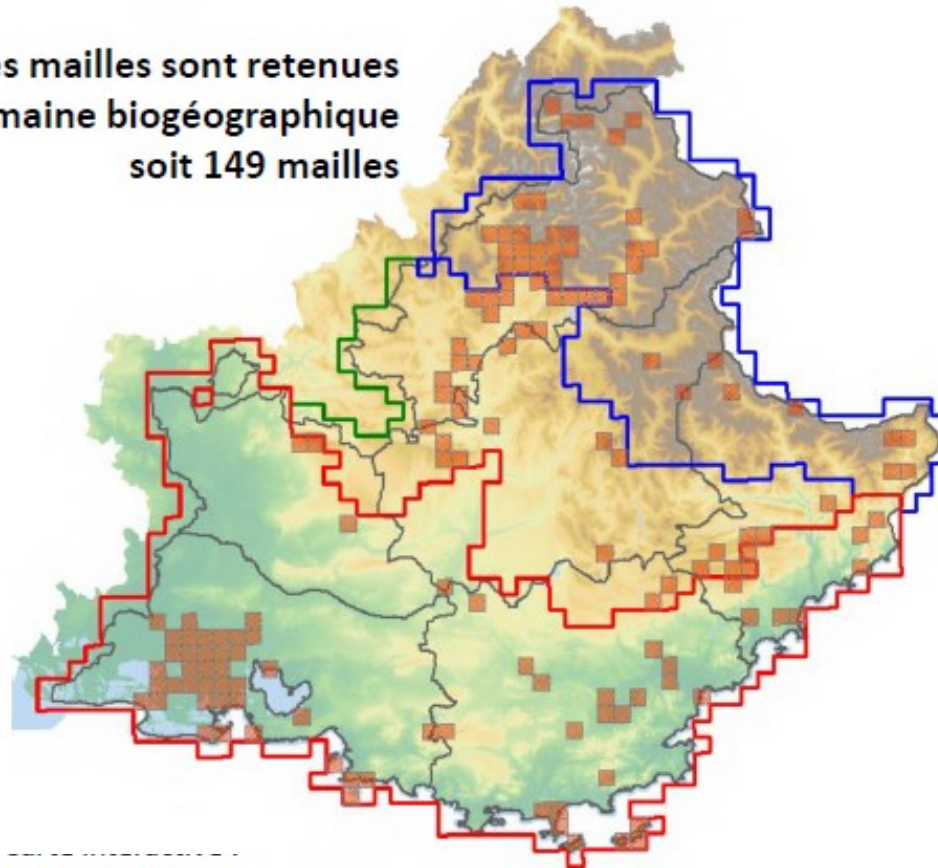
Vers une stratégie coordonnée régionale d'acquisition et de préservation en faveur du patrimoine naturel en PACA

Résultats :

Des **territoires prioritaires d'intervention** ont été définis en croisant :

- Une donnée sur la **valeur biodiversité** (valeur patrimoniale analysée à l'échelle régionale, par territoires biogéographiques, basée sur la richesse en espèces)

10% des mailles sont retenues
par domaine biogéographique
soit 149 mailles

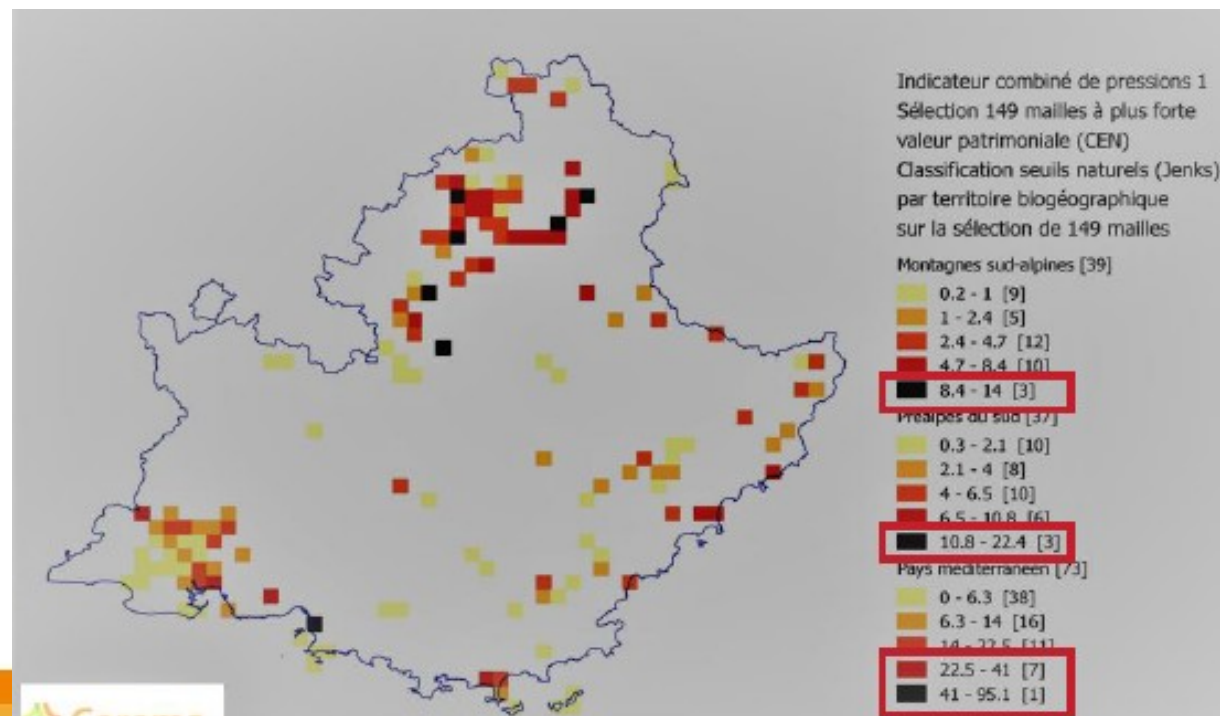


Vers une stratégie coordonnée régionale d'acquisition et de préservation en faveur du patrimoine naturel en PACA

Résultats :

Des **territoires prioritaires d'intervention** ont été définis en croisant :

- Une donnée sur la valeur biodiversité (valeur patrimoniale analysée à l'échelle régionale, par territoires biogéographiques, basée sur la richesse en espèces)
- Une donnée sur la **pression anthropique** (basée sur la population, l'occupation du sol et la présence d'infrastructures)



Vers une stratégie coordonnée régionale d'acquisition et de préservation en faveur du patrimoine naturel en PACA

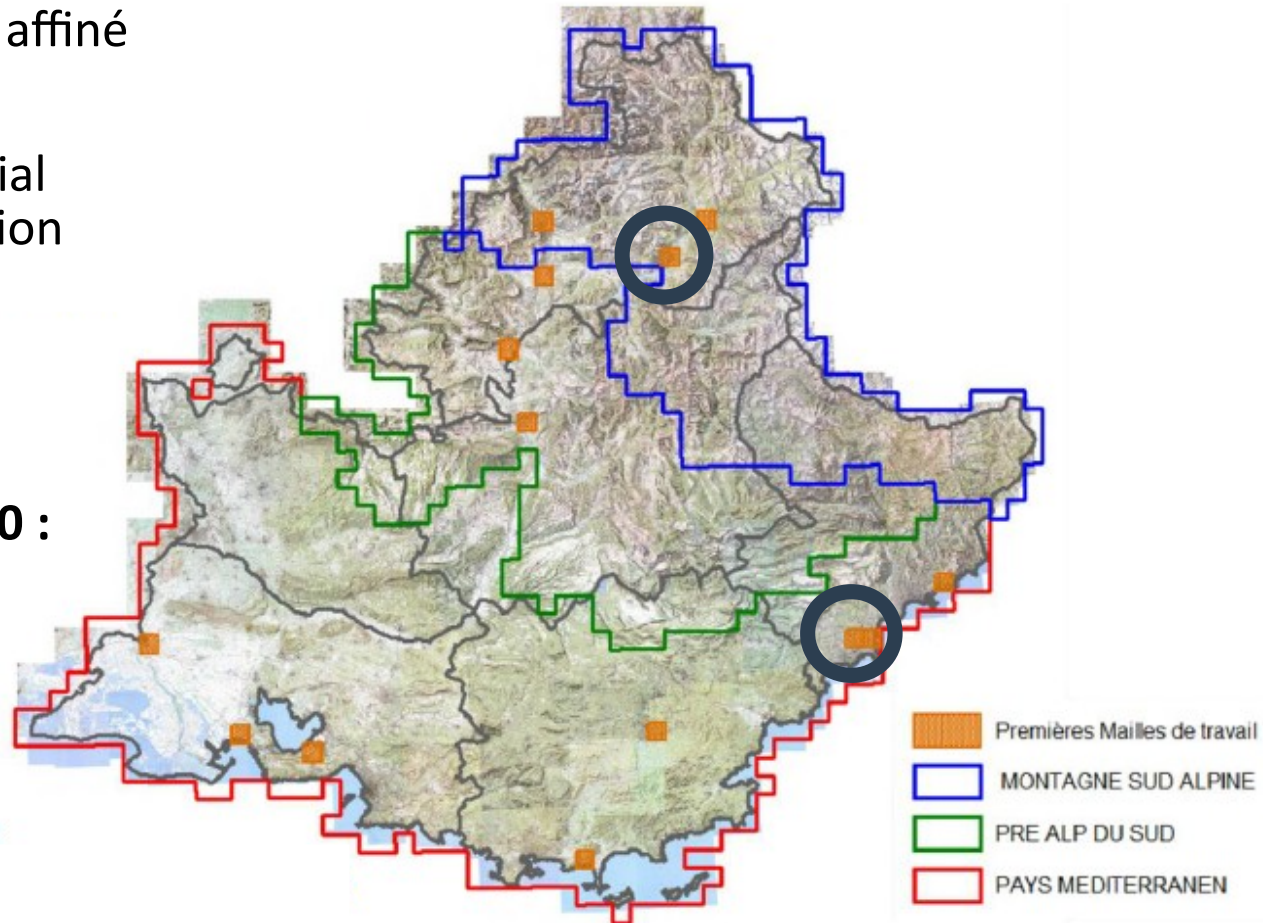
Résultats :

13 **territoires prioritaires d'intervention** ont été définis (dans un 1^{er} temps) où :

- un diagnostic des enjeux affiné sera réalisé
- un plan d'actions territorial concerté, via une animation locale, sera élaboré

Deux territoires « expérimentaux » pour 2020 :

- Embrunais (05)
- Vallée de la Brague (06)



Conclusion

Sur la stratégie coordonnée régionale en faveur du patrimoine naturel

Deux territoires prioritaires sur lesquels seront menés une réflexion en 2020

+ Poursuite des réflexions régionales

+ Contribution de ces travaux à la future stratégie en faveur des aires protégées à approfondir

Sur la stratégie en faveur des aires protégées

Durant le 2ème semestre 2020, déclinaison régionale des objectifs nationaux avec l'association des acteurs

Méthode et forme du travail à définir

Merci de votre attention